

POWERNEXT SA

Société anonyme au capital de 11.617.010 euros

Siège social : 5 Boulevard Montmartre, 75002 Paris

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 OCTOBRE 2008**

=====

L'an deux mil huit, le 31 octobre à 10 heures, les Administrateurs de la Société Powernext SA se sont réunis en Conseil au siège social de la Société.

Sont présents et ont élargé la feuille de présence :

- Monsieur Pierre BORNARD, Président ;
- Monsieur Philippe DUPUIS, administrateur ;
- Monsieur Alain FIQUET administrateur ;
- Monsieur Willem KEUS, administrateur ;
- Monsieur Olivier LAVOINE, administrateur ;
- Monsieur Jan GESQUIERE, administrateur ;
- Monsieur Emanuele COLOMBO, administrateur ;
- ELECTRABEL SA, administrateur, représenté par Monsieur Philippe DEVREUX ;
- GRT GAZ, administrateur, représenté par Monsieur Philippe GARNIER ;
- EDEV SA, administrateur, représenté par Monsieur Philippe TORRION ;
- E.ON EUROPA SL, administrateur, représenté par Monsieur Antonio HAYA ;
- ENEL TRADE SpA, administrateur, représenté par Monsieur Nigel HAWKINS.

Les membres du Conseil d'administration suivants, excusés, avaient donné pouvoir :

- AAAR et Tessin SA d'Electricité (ATEL), administrateur, représenté par Monsieur Olivier LAVOINE ;
- Monsieur Mel KROON, administrateur, représenté par Monsieur Willem KEUS ;
- H.G.R.T. SAS, administrateur, représenté par Monsieur Jan GESQUIERE.

Les membres du Conseil d'administration suivants étaient excusés :

- COGAC, administrateur, représenté par Monsieur Bertrand FAUCHET ;
- Total Gaz Electricité Holding France, administrateur, représenté par Monsieur Philippe CHAUVAIN.

En présence de MM. Jean-François CONIL-LACOSTE, Directeur général, et Thierry MORELLO, secrétaire du Conseil et Philippe REDAELLI, Directeur juridique et financier.

Quorum

9

Le Président constate que le quorum est atteint. Il fait énoncer les pouvoirs par le Secrétaire qui les vérifie.

Ordre du jour

Le Conseil délibérera sur les points suivants :

1. Approbation du procès verbal du Conseil du 4 septembre 2008 ;
2. Budget 2009 ;
3. Plan d'affaires 2009-2013 ;
4. Examen et approbation du projet d'apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité Spot à la société EPEX Spot, société européenne au capital de 120.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 010 501 RCS Paris, filiale à 50% de la société Powernext ;
5. Pouvoirs à donner en vue de signer le projet de traité d'apport, le cas échéant en modifier les termes, et en vue de prendre les mesures utiles et nécessaires pour réaliser l'apport et signer tous les actes et documents y afférents et notamment la déclaration de régularité et de conformité visée par l'article L 236-6 du Code de commerce ;
6. Approbation du projet d'apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité FEF à la société EEX Power Derivatives GmbH (« EPD ») ;
7. Approbation du principe de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ;
8. Approbation de la préparation du rapport du Conseil et du projet de résolutions ;
9. FEF Handling Agreement (Contrat de gestion du marché Futures Electricité France) ;
10. FEF Deed of Transfer (Accord de transfert du marché Futures Electricité France) ;
11. Rapport du comité d'audit sur le schéma d'animation de marché gaz et day-ahead « continuous ».

Le Conseil sera informé sur les points suivants :

12. Reporting financier au 30/09/2008 ;
13. Point d'avancement des projets en cours :
 - Gaz ;
 - CWE : Contrat All Parties Coopération Agreement II et Contrat de copropriété de COSMOS ;
14. Point d'information sur les contrats BlueNext ;
15. Calendrier des prochains Conseils ;
16. Questions diverses.

* *

*

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 4 septembre 2008

Un administrateur relève une faute dans l'orthographe de son nom qui est corrigée. Il est en outre précisé qu'au point 5, la statistique concernant les futures France et Allemagne inclut l'OTC clearing.

Résolution n°1			
Le Conseil approuve le procès verbal du Conseil d'Administration du 4 septembre 2008			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

2. Budget 2009

Le Président donne la parole au Directeur général. Celui-ci, en introduction au budget, fait le point sur la situation de Powernext dans la crise financière. La société a pris des mesures de vigilance :

- La trésorerie de la société est placée pour l'essentiel en bons du Trésor français,
- Un scoring hebdomadaire des membres vise à détecter les plus exposés à une défaillance et à examiner l'état de leur position ouverte,
- Les procédures de gestion des défaillances ont été revues avec LCH-Clearnet et font l'objet d'ajustements permettant de renforcer la sécurité du marché.

Dans ce contexte, la défaillance de Lehman n'a pas donné lieu à des conséquences négatives notables.

Pour ce qui concerne l'activité, les mois de septembre et octobre ont été atypiques dans la mesure où leurs volumes sur le marché day-ahead s'inscrivent en-dessous des mois précédents alors que, dans les années passées, les mois d'automne voyaient un accroissement. A l'aide d'une présentation en transparents, le Directeur général explique les raisons possibles de cette situation atypique. La baisse des volumes se concentre sur certains acteurs dont l'activité a sensiblement baissé, ce qui peut s'expliquer par leur situation individuelle : moindre disponibilité du parc de production, faible hydraulicité, aversion aux risques pour certains acteurs d'origine bancaire.

La situation est en revanche assez satisfaisante sur les futures où l'activité de septembre a atteint 7.6TWh et devrait se maintenir au même niveau en octobre avec une forte augmentation de la position ouverte à 20TWh.

D'autre part, les activités day ahead et futures en Allemagne continuent sur de bons niveaux, ce qui démontre l'intérêt d'une fusion entre les marchés français et allemand en termes de diversification des sources de revenus.

Le Directeur général commente, en conclusion, le reporting financier de la société au 30/09/08 qui fait état d'un excédent brut d'exploitation de 4.4M€ et d'un résultat net après impôt de 3.3M€.

Le Président donne la parole aux administrateurs qui viennent des sociétés acteurs du marché pour connaître leur point de vue sur la situation :

- L'inversion du spread France-Italie et la diminution du solde net exportateur de la France vers l'Italie vont à l'encontre des fondamentaux et perturbe le marché ;
- La crise financière a un double effet : recherche de la sécurisation de la compensation, ce qui est favorable aux marchés organisés et, d'autre part, réduction de l'activité, qui a un effet inverse sur les volumes des marchés ;
- Certains traders craignent que les difficultés d'équilibrage que le marché français avait connues l'hiver dernier ne reviennent, ce qui les rend prudents. A ce sujet, il est noté que RTE

a publié une prospective pour l'équilibrage de cet hiver qui est, dans l'état des données disponibles, plutôt rassurante et participe à la transparence du marché français.

Le Directeur juridique et financier présente ensuite le budget 2009 à l'aide de transparents. L'un des administrateurs note que les documents afférents au Conseil sont volumineux, nécessitent un examen approfondi et qu'il serait souhaitable pour en faciliter l'abord de disposer systématiquement de notes de synthèse. Le Président approuve cette suggestion et demande au management de la mettre en œuvre pour les prochains Conseils.

Budget 2009 pour Powernext SA :

pkbp	Total Somme de Budget2008	Total Somme de Budget2009	Total Somme de Ecart
Fixed fees	0	433	433
Variable fees	0	562	562
Service Providing Income	2 884	4 731	1 847
Total income	2 884	5 726	2 842
Quotation Providers	0	(256)	(256)
License	(61)	(201)	(141)
Staff	(1 624)	(3 425)	(1 801)
Premises	(164)	(600)	(435)
IT services	(175)	(456)	(282)
VMR	(199)	(318)	(119)
Consulting	(1 473)	(987)	486
External services	(38)	(612)	(574)
Marketing	(57)	(188)	(131)
Operating Taxes	(54)	(34)	20
Total expenses	(3 844)	(7 076)	(3 232)
Ebitda	(961)	(1 350)	(390)
Amortisation, tangibles	(160)	(211)	(51)
Amortisation, intangibles	(256)	(291)	(35)
Adjustment/transfert	113	0	(112)
Ebit	(1 264)	(1 853)	(589)
Financial income	1 522	400	(1 122)
Profit sharing	(70)	(168)	(98)
Corporate tax	(459)	540	999
Net profit	(271)	(1 081)	(810)
Net profit share of EPD	20%	923	
Net profit share of EPEX	50%	3 054	
total net profit		2 896	

Budget 2009 pour EPEX :

Items	2 009	2 009	2 009	2 009
	Epex	Paris	Leipzig	Part Powernext (hors IS)
Fixed fees	4 210 630	2 800 630	1 410 000	2 105 315
Variable fees	13 784 100	6 284 100	7 500 000	6 892 050
Service Providing Income	3 585 000	3 060 000	525 000	1 792 500
Trading revenues	21 579 730	12 144 730	9 435 000	10 789 865
Quotation providers	-63 750	0	-63 750	-31 875
License	-2 262 600	-670 500	-1 592 100	-1 131 300
staff direct	-2 751 014	-2 550 224	-200 790	-1 375 507
premises	-258 000	-246 000	-12 000	-129 000
IT service	-453 500	-453 500	0	-226 750
Projet nas	-955 000	-412 500	-542 500	-477 500
VMR	-464 000	-424 000	-40 000	-232 000
consulting	-1 425 040	-815 000	-610 040	-712 520
External services	-235 500	-218 500	-17 000	-117 750
Marketing	-249 000	-247 000	-2 000	-124 500
operating taxes	-131 000	-131 000	0	-65 500
Total des charges directes	-9 248 403	-6 168 224	-3 080 180	-4 624 202
EBE direct	12 331 327	5 976 506	6 354 821	6 165 663
IntraGroupServices (staff)	-2 544 250	-1 338 000	-1 206 250	-1 272 125
total expenses	-11 792 653	-7 506 224	-4 286 430	-5 896 327
EBE	9 787 077	4 638 506	5 148 571	4 893 538
Amortisation, tangibles	-128 000	-122 000	-6 000	-64 000
Amortisation, intangibles	-175 000	-175 000	0	-87 500
Financial income	240 000	120 000	120 000	120 000
Intéressement	-127 500	-127 500	0	-63 750
Résultat avant IS	9 596 577	4 334 006	5 262 571	4 798 288
Corporate tax	-3 166 870	-1 430 222	-1 736 648	-1 583 435
				0
				0
Résultat après IS	6 429 706	2 903 784	3 525 922	3 214 853

(dont 1 338 000

Le total des IntraGroupServices de Pwx = 2 492 141 de staff)

NB : Les services intragroup incluent essentiellement du temps de personnel qui figure dans la rubrique IntraGroupService (staff) dans le tableau ci-dessus. Powernext a budgété 8.7 ETP et EEX, 6.25 ETP. Le total des autres IGS s'élève à 1 154K€ pour Powernext et à 639K€ pour EEX. Au total, il est prévu au budget qu'EEX et Powernext facturent respectivement 1845K€ et 2492K€ à EPEX.

Au cours de la présentation, les principaux éléments de discussion suivants sont relevés :

- Le budget présente deux entités différentes : Powernext SA et EPEX Spot SE. Les dividendes d'EPEX Spot SE et d'EPD sont remontés dans Powernext SA l'année même de l'exercice pour indiquer la contribution de ces entités aux résultats de Powernext SA ;
- Pour ce qui concerne la consolidation :
 - EPD qui est une participation minoritaire ne sera pas consolidée par intégration proportionnelle mais simplement par mise en équivalence du résultat ;

- Il n'y a pas obligation de consolider EPEX Spot SE dans Powernext SA, selon les normes comptables françaises. Le choix de consolider ou non EPEX Spot dans Powernext SA par intégration proportionnelle relève de différentes considérations qui devront être examinées par le comité d'audit. Cette consolidation ne pourra en tout état de cause s'effectuer au 31/12/08 puisque le premier exercice d'EPEX Spot sera arrêté au 31/12/09 ;

- Un administrateur a demandé si la possibilité d'intégrer le déficit prévu de Powernext aux résultats positifs de ses participations avait été étudiée. Ce n'est pas le cas et cette possibilité sera examinée avec l'aide des conseillers fiscaux de Powernext ;

- Plusieurs administrateurs ont demandé à disposer d'un reporting financier équivalent pour EPEX et EPD à celui existant actuellement chez Powernext ;
- Le sujet des facturations intragroupe, que ce soit d'EEX vers EPEX et EPD ou de Powernext vers ces sociétés, a retenu l'attention des administrateurs qui souhaiteraient avoir plus de détails sur le contenu de ces facturations, les modalités et leur conformité réglementaire. Un détail des refacturations budgétées a été ajouté à la présentation budgétaire (transparent n°11) qui se trouve sur le serveur du Conseil. D'autre part, le principe d'une facturation sur la base des consommations réelles de service avec un minimum annuel de refacturation a été retenu ;
- Le Conseil a débattu de l'intérêt d'avoir une séparation des reportings entre Paris et Leipzig au niveau d'EPEX et d'EPD. Il lui paraît qu'il faut privilégier l'intégration de ces sociétés et éviter que co-existent de manière juxtaposée les deux anciennes sociétés, ce qui cacherait une coopération de façade ;
- La question des nouvelles embauches proposées au budget de Powernext SA a été traitée dans le cadre de l'examen du plan d'affaires. Le Conseil soutient la proposition du management de garder les moyens de développement suffisants pour mener une diversification réelle de Powernext SA mais demande une vigilance particulière sur les embauches qui devraient être justifiées par des opportunités sérieuses d'accroissement du chiffre d'affaires.

Le Président a rapporté au Conseil les principales remarques du Comité d'audit relatives au budget en soulignant que la présentation intégrait l'essentiel des recommandations du Comité d'audit à l'exception d'un complément d'information consistant à simuler un budget sur la base de 50TWh de volume day ahead France. Ce complément figure dans la présentation budgétaire disponible sur le serveur du Conseil.

En conclusion, le Président propose au Conseil d'adopter ce budget qui doit être considéré comme un budget de transition dans une année critique qui doit voir la mise en place effective de la coopération avec EEX et l'émergence de nouveaux chiffres d'affaires pour la SA.

Résolution n°2			
Le Conseil approuve le budget 2009 de Powernext SA et demande qu'il soit complété par un scénario de volume du DAM France à 50TWh et de veiller à ne procéder aux embauches qu'avec parcimonie.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

3. Plan d'affaires 2009-2013

Le Président passe ensuite, pour la présentation du plan d'affaires 2009-2013, la parole au Directeur général. En introduction celui-ci expose les enjeux des prochaines années pour Powernext SA :

- Réussir la coopération avec EEX pour accompagner l'intégration du marché européen de l'électricité au travers des véhicules EPEX Spot et EPD ;
- Continuer de développer le chiffre d'affaires de Powernext SA sur le nouveau segment du gaz et sur d'autres produits ou services.

Sur ce dernier axe, il convient de conserver et renforcer l'actif qu'a su constituer Powernext : le savoir-faire de ses équipes en matière de développement et d'exploitation de marché de marchandises ou de contrats financiers dans le secteur de l'énergie ou les secteurs limitrophes. Le Directeur général présente un transparent où figure une vue synthétique des développements possibles qui croise d'une part les idées ou esquisses de produits ou services qui ont pu être glanées au cours des mois précédents par les équipes de Powernext et le cœur de cible « légitime » de Powernext —énergie, services marché ou marchés en propre. Ce « gisement » et l'historique de développement de Powernext ainsi que le dynamisme du secteur de l'énergie portent à croire que Powernext, si elle s'en donne les moyens et l'ambition, doit pouvoir continuer de lancer des services ou des marchés dans les années à venir. D'où l'idée, pour répondre à la demande du Comité d'audit d'éviter un déficit récurrent au niveau de Powernext SA non consolidée, de modifier la méthode du plan d'affaires et d'y intégrer, non seulement les charges liées à la conservation d'une force de développement importante, mais aussi les revenus attendus de ces développements à partir de 2010. On a pris pour ce faire les chiffres d'affaires passés des produits ou services lancés par Powernext comme référence pour simuler des revenus de nouvelles activités. Cette méthode permet une présentation plus positive et dynamique du futur de la société dans le plan d'affaires et est de nature à mieux motiver l'ensemble de la société. Répondant à une question d'un administrateur, le Directeur général indique que les projets de diversification présentés sont à un stade encore très exploratoire et qu'il faut justement se donner les moyens de mener les études qui permettront de faire le tri et de faire émerger des activités ayant un réel potentiel.

Le Directeur général précise en outre, qu'en contrepoint de ce scénario de référence qui consiste à intégrer les revenus et les charges des activités existantes (gaz et VPP), du support aux filiales (EPEX et EPD) et de produits futurs, est présenté un plan d'affaires dit de repli où il n'y a pas d'activités de diversification et où les premiers leviers pour baisser les charges ont été utilisés. Ce scénario montre que Powernext SA non consolidée peut atteindre l'équilibre financier en 2013.

Le Président propose, en conclusion partielle, de soutenir cette approche du développement de la société et de permettre au Conseil de suivre ce plan en réunissant en février un Comité de la stratégie où le management présentera les projets de diversification possibles y compris avec une estimation des ressources à y affecter. La méthode de planning financier de la société changeant, il convient, pour le Conseil, d'assurer un suivi plus rapproché, en augmentant éventuellement la fréquence des Comités de la stratégie dans l'année qui vient, le temps de sécuriser la ligne proposée.

Le plan d'affaires est ensuite présenté dans sa totalité à l'aide de transparents. Les tableaux suivants présentent successivement les plans financiers de Powernext SA, d'EPEX et d'EPD dans le scénario de référence :

items	Unit	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	total 2009-2013
ensemble										
Fixed fees	€	4 162 805	3 822 512	433 000	660 000	870 000	1 080 000	1 180 000	1 289 259	4 223 000
Variable fees	€	7 515 107	7 837 270	562 092	978 295	1 345 065	1 958 024	2 437 200	3 033 643	7 280 677
Service Providing Income	€	18 534 914	3 712 855	4 730 799	3 601 356	4 414 515	5 742 164	6 261 555	7 159 946	24 750 388
Trading revenue	€	30 212 826	15 372 637	5 725 891	5 239 651	6 629 580	8 780 188	9 878 755	11 482 848	36 254 065
Quotation providers	€	-395 873	-578 462	-255 752	-376 644	-617 448	-964 774	-1 113 595	-1 348 039	-3 328 214
License	€	-1 073 050	-910 500	-201 497	-282 687	-456 510	-636 858	-741 455	-886 747	-2 319 007
Staff direct	€	-5 205 153	-5 406 168	-3 425 091	-2 499 504	-3 830 157	-4 113 966	-4 278 524	-4 449 665	-18 147 242
premises		-393 747	-531 542	-599 750	-623 740	-648 690	-674 637	-701 623	-729 688	-3 248 439
IT Services	€	-973 806	-666 306	-456 220	-440 552	-401 103	-437 856	-461 328	-883 791	-2 197 059
VMR		-261 171	-377 682	-318 000	-330 720	-343 949	-337 707	-351 215	-365 264	-1 681 591
Consulting		-1 565 195	-2 041 092	-986 666	-712 533	-533 034	-554 355	-576 530	-599 591	-3 363 117
External services	€	-240 345	-185 845	-611 713	-580 070	-591 550	-603 695	-611 451	-731 678	-2 998 478
Marketing	€	-256 124	-245 902	-188 000	-160 355	-171 715	-184 479	-192 061	-322 079	-896 611
operating taxes	€	-169 814	-187 784	-33 614	-26 736	-29 272	-31 954	-33 667	-61 890	-155 243
Total expenses	€	-10 534 279	-11 131 283	-7 076 303	-6 033 541	-7 623 428	-8 540 281	-9 061 449	-10 378 431	-38 335 001
EBE	€	19 678 547	4 241 354	-1 350 411	-793 890	-993 847	239 907	817 306	1 104 417	-2 080 936
Amortisation, tangibles	€	-187 321	-397 568	-211 250	-219 700	-228 488	-237 628	-247 133	-257 018	-1 144 200
Amortisation, intangibles	€	-747 740	-749 905	-291 382	-303 038	-315 159	-327 765	-340 876	-354 511	-1 578 221
Financial income	€	858 796	1 522 333	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
Profit sharing	€	-204 114	-232 528	-167 825	-168 154	-179 341	-166 378	-161 330	-163 118	-843 028
Résultat avant IS	€	19 398 168	4 383 686	-1 620 869	-1 084 782	-1 316 836	-91 865	467 967	729 769	-3 646 385
Corporate tax	€	-6 653 283	-1 485 149	540 290	361 558	438 901	30 619	-155 973	-243 232	1 215 394
Résultat après IS	€	12 744 885	2 898 537	-1 080 579	-723 224	-877 935	-61 246	311 993	486 537	-2 430 991
dividends from SE & EDM	€			3 976 910	5 036 945	6 402 363	7 050 644	7 472 064	7 774 309	29 938 926
Résultat après IS & dividend	€	12 744 885	2 898 537	2 896 331	4 313 721	5 524 428	6 989 398	7 784 058	8 260 846	27 507 935

Items	Unit	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	total 2009-2013
Epex									
Fixed fees	€	4 582 500	4 210 630	7 420 000	7 910 000	8 400 000	8 880 000	9 150 000	36 820 630
Variable fees	€	11 915 527	13 784 100	15 808 000	17 000 000	17 480 000	17 970 000	18 260 000	82 042 100
Service Providing Income	€	1 304 806	3 585 000	1 868 400	887 536	907 437	928 135	949 660	8 176 508
Other income	€	18 750	0	0	0	0	0	0	0
Trading revenues	€	17 821 583	21 579 730	25 096 400	25 797 536	26 787 437	27 778 135	28 359 660	127 039 238
Quotation providers	€	0	-63 750	-96 250	-128 750	-161 250	-193 750	-226 250	-643 750
License	€	-775 700	-2 262 600	-2 358 400	-613 500	-641 000	-666 000	-691 000	-6 541 500
staff direct	€	-1 824 480	-2 751 014	-2 856 935	-3 027 853	-3 146 859	-3 270 562	-3 399 147	-15 053 223
IT service	€	-2 287 109	-453 500	-467 105	-481 118	-495 552	-510 418	-525 731	-2 407 693
Projet nas	€		-955 000	-1 330 000	-1 410 000	-1 440 000	-1 480 000	-1 500 000	-6 615 000
premises			-258 000	-265 740	-273 712	-281 924	-290 381	-299 093	-1 369 757
ES/Marketing/VMR	€	-271 215	-948 500	-976 955	-1 006 264	-1 036 452	-1 067 545	-1 099 571	-5 035 715
VMR			-464 000	-477 920	-492 258	-507 025	-522 236	-537 903	-2 463 439
External services			-235 500	-242 565	-249 842	-257 337	-265 057	-273 009	-1 250 301
Marketing			-249 000	-256 470	-264 164	-272 089	-280 252	-288 659	-1 321 975
consulting	€	-1 081 252	-1 425 040	-1 030 041	-1 060 942	-1 092 770	-1 125 553	-1 159 320	-5 734 346
operating taxes	€		-131 000	-134 930	-138 978	-143 147	-147 442	-151 865	-695 497
Total des charges direct	€	-6 239 756	-9 248 403	-9 516 356	-8 141 117	-8 438 953	-8 751 651	-9 051 977	-44 096 480
EBE direct		11 581 827	12 331 327	15 580 044	17 656 419	18 348 484	19 026 484	19 307 683	82 942 758
total expenses	€	-7 035 349	-11 792 653	-11 348 983	-10 028 723	-10 383 188	-10 754 213	-11 114 615	-54 307 760
EBE	€	10 786 234	9 787 077	13 747 417	15 768 813	16 404 250	17 023 922	17 245 045	72 731 478
Amortisation, tangibles	€		-128 000	-128 000	-128 000	-128 000	-128 000	-128 000	-640 000
Amortisation, intangibles	€		-175 000	-1 000 000	-175 000	-175 000	-175 000	-175 000	-1 700 000
Financial income	€		240 000	243 600	247 308	251 127	255 061	259 113	1 237 096
Intéressement	€		-127 500	-131 325	-135 265	-139 323	-143 502	-147 807	-676 915
Résultat avant IS		10 786 234	9 596 577	12 731 692	15 577 856	16 213 054	16 832 481	17 053 350	70 951 659
Corporate tax	€	-3 623 428	-3 166 870	-4 337 583	-5 140 692	-5 350 308	-5 554 719	-5 627 606	-23 550 173
Profit sharing	€	-65 805	0	0	0	0	0	1	0
Résultat après IS	€	7 097 001	6 429 706	8 394 108	10 437 163	10 862 746	11 277 762	11 425 746	47 401 487

Items	Unit	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	total 2009-2013
FUT									
Fixed fees	€	1 350 000	1 362 500	1 418 750	1 500 000	1 556 250	1 600 000	1 643 750	7 437 500
Variable fees	€	17 235 000	19 625 000	21 975 000	26 120 000	29 440 000	32 260 000	35 310 000	129 420 000
Service Providing Income	€	0	106 000	106 000	106 000	106 000	106 000	106 000	530 000
Other income	€	81 250	150 000	157 700	170 481	178 345	186 296	194 335	842 822
Trading income	€	18 666 250	21 243 500	23 657 450	27 896 481	31 280 595	34 152 296	37 254 085	138 230 322
Quotation providers	€	-4 288 600	-5 554 698	-6 188 902	-7 292 012	-8 288 028	-9 121 254	-9 990 968	-36 444 894
License	€	-420 000	0	0	0	0	0	0	0
staff direct	€	-384 915	-861 860	-887 716	-914 347	-941 778	-970 031	-999 132	-4 575 732
IT Services		-1 639 000	-2 551 700	-2 994 840	-2 868 000	-2 873 700	-3 006 870	-3 170 400	-14 295 110
Other system costs		-83 000	0	0	0	0	0	0	0
operating fix costs (Eurex/ Trade		-1 056 000	-1 015 700	-1 161 200	-1 353 200	-1 567 700	-1 776 200	-2 001 200	-6 874 000
Change Requests		-500 000	-1 536 000	-1 833 640	-1 514 800	-1 306 000	-1 230 670	-1 169 200	-7 421 110
ES/Marketing/MMR	€	-171 981	-632 623	-651 602	-671 150	-691 284	-712 023	-733 383	-3 358 681
Overhead		-132 481	-417 123	-429 637	-442 526	-455 802	-469 476	-483 560	-2 214 563
Marketing		-39 500	-215 500	-221 965	-228 624	-235 483	-242 547	-249 824	-1 144 119
Consulting		-50 000	-452 900	-466 487	-480 482	-494 896	-509 743	-525 035	-2 404 508
Total des charges directes	€	-6 954 496	-10 053 781	-11 189 546	-12 225 991	-13 289 686	-14 319 921	-15 418 919	-61 078 925
EBE direct		11 711 754	11 189 719	12 467 904	15 670 490	17 990 909	19 832 375	21 835 166	77 151 397
IntraGroupServices	€	-925 425	-2 784 600	-3 086 248	-3 237 995	-3 371 875	-3 483 922	-3 698 169	-15 964 640
total expenses	€	-7 879 921	-12 838 381	-14 275 794	-15 463 986	-16 661 561	-17 803 842	-19 117 088	-77 043 565
EBE	€	10 786 329	8 405 119	9 381 656	12 432 495	14 619 034	16 348 454	18 136 997	61 186 757
Amortisation, tangibles	€	-9 000	-102 600	-102 600	-102 600	-102 600	-102 600	-102 600	-513 000
Amortisation, intangible	€	-1 260 108	-1 360 108	-1 360 108	-1 360 108	-100 000	-100 000	-100 000	-4 280 324
Financial income	€	200 000	200 000	206 000	212 180	218 545	225 102	231 855	1 061 827
Intéressement	€								0
Résultat avant IS		9 717 221	7 142 411	8 124 948	11 181 967	14 634 980	16 370 955	18 166 252	57 455 260
Corporate tax	€	-4 406 888	-2 285 572	-2 599 983	-3 578 229	-4 683 193	-5 238 706	-5 813 201	-18 385 683
Résultat après IS	€	5 310 333	4 856 839	5 524 964	7 603 738	9 951 786	11 132 250	12 353 051	39 069 577

Et le plan du scénario de repli :

Items	Unit	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	total 2009-2013
ensemble										
Fixed fees	€	4 162 805	3 822 512	433 000	660 000	870 000	1 080 000	1 180 000	1 289 259	4 223 000
Variable fees	€	7 515 107	7 837 270	562 092	978 295	1 345 065	1 958 024	2 437 200	3 033 643	7 280 677
Service Providing Income	€	18 534 914	3 712 855	4 730 799	3 351 292	3 465 996	3 584 909	3 708 192	3 836 013	18 841 188
Trading revenue	€	30 212 826	15 372 637	5 725 891	4 989 587	5 681 061	6 622 933	7 325 392	8 158 915	30 344 864
Quotation providers	€	-395 873	-578 462	-255 752	-376 644	-470 773	-616 777	-682 416	-755 040	-2 402 362
License	€	-1 073 050	-910 500	-201 497	-282 687	-386 664	-471 146	-536 131	-604 366	-1 878 126
Staff direct	€	-5 205 153	-5 406 168	-3 425 091	-2 160 137	-3 107 058	-3 020 006	-2 870 477	-2 991 296	-14 582 769
premises		-393 747	-531 542	-599 750	-623 740	-648 690	-674 637	-701 623	-729 688	-3 248 439
IT Services	€	-973 806	-666 306	-456 220	-412 314	-362 436	-368 929	-369 792	-489 688	-1 969 691
MMR		-261 171	-377 682	-318 000	-306 696	-316 477	-288 089	-279 912	-272 669	-1 509 175
Consulting		-1 565 195	-2 041 092	-986 666	-712 533	-533 034	-554 355	-576 530	-599 591	-3 363 117
External services	€	-240 345	-185 845	-611 713	-578 273	-586 434	-595 544	-603 066	-652 309	-2 975 030
Marketing	€	-256 124	-245 902	-188 000	-147 922	-143 742	-140 085	-137 585	-170 660	-757 334
operating taxes	€	-169 814	-187 784	-33 614	-26 340	-28 142	-30 154	-31 815	-41 647	-150 064
Total expenses	€	-10 534 279	-11 131 283	-7 076 303	-5 627 286	-6 583 450	-6 759 722	-6 789 347	-7 306 954	-32 836 108
EBE	€	19 678 547	4 241 354	-1 350 411	-637 699	-902 389	-136 789	536 046	851 960	-2 491 243
Amortisation, tangibles	€	-187 321	-397 568	-211 250	-219 700	-228 488	-237 628	-247 133	-257 018	-1 144 200
Amortisation, intangibles	€	-747 740	-749 905	-291 382	-303 038	-315 159	-327 765	-340 876	-354 511	-1 578 221
Financial income	€	858 796	1 522 333	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
Profit sharing	€	-204 114	-232 528	-167 825	-39 330	-37 950	-36 570	-35 535	-35 535	-317 210
Résultat avant IS	€	19 398 168	4 383 686	-1 620 869	-799 767	-1 083 987	-338 753	312 502	604 896	-3 530 874
Corporate tax	€	-6 653 283	-1 485 149	540 290	266 562	361 293	112 906	-104 157	-201 612	1 176 894
Résultat après IS	€	12 744 885	2 898 537	-1 080 579	-533 205	-722 694	-225 846	208 345	403 284	-2 353 980
dividends from SE & EDM	€			3 740 100	4 786 164	6 233 690	6 881 971	7 303 392	7 605 636	28 945 318
Résultat après IS & dividendes	€	12 744 885	2 898 537	2 659 521	4 252 959	5 510 996	6 656 125	7 511 737	8 008 921	26 591 338

Le Président rapporte les principaux commentaires du Comité d'audit :

- Eviter l'existence d'un déficit structurel au niveau de Powernext SA non-consolidée,
- Le plan d'affaires comprend une hypothèse sur le financement du couplage qui reste à valider avec les GRT et les régulateurs concernés,
- Il convient de présenter et réaliser EPEX comme une société intégrée franco-allemande dont le siège est à Paris et non comme la juxtaposition de l'ex Powernext spot et de l'ex EEX spot,
- L'un de ses importants actifs sera le système commun qui devra être conçu pour accompagner son développement industriel de manière flexible.

Le Président après avoir donné la parole à l'ensemble des administrateurs propose le vote de la résolution suivante :

Résolution n°3			
Le Conseil demande au Comité d'audit de continuer de suivre l'élaboration du plan d'affaires pour assurer la réalisation ou l'ajustement de ses hypothèses. En tant que de besoin, le Conseil validera ultérieurement un plan d'affaires stabilisé, en particulier dans le cadre du plan de stock options. Le Conseil demande au management de la société d'adresser au Comité des rémunérations une proposition pour prendre en compte les effets des transferts d'activités à EPEX et EPD sur les différents schémas de rémunération complémentaires en vigueur (plans d'intéressement et d'options et bonus).			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

En introduction des points suivants, le Président donne la parole au Directeur général. Celui-ci donne une « note d'ambiance » sur la mise en application de la coopération. Les objectifs restent inchangés, le projet rentre dans une phase d'exécution et avec celle-ci les différences d'approche se font sentir et les idées transcrites dans les faits deviennent plus tangibles. Trois points sont marquants :

- EEX et Powernext ont une philosophie des services et produits rendus à leur clientèle différente. EEX se préoccupe beaucoup du respect des plannings et des budgets établis longtemps à l'avance ; Powernext se focalise sur la qualité des produits et leur adaptation aux besoins réels du marché ;
- EEX a une organisation assez hiérarchisée où des consultants seniors jouent un rôle important dans la conduite de certains changements, alors que le management de Powernext implique les équipes dans l'origine et le déroulement des projets. Ces pratiques différentes peuvent expliquer des mécontentements sur les objectifs du projet, les uns étant plus soucieux des réalisations de court terme et les autres plus préoccupés de la pérennité de ce qui est réalisé ;
- La gouvernance d'EEX est plus complexe et stratifiée que celle de Powernext. Un Börsenrat décide de ce qui relève du marché tandis que l'Aufsichtsrat pilote la société qui opère ce marché. Entre ces instances, le management et les équipes, il n'y a pas une communication fluide contrairement à Powernext où le Conseil est solidaire du management.

Ces différences se cristallisent autour de deux points de difficulté actuels :

- La fusion d'EPS dans EPEX et l'organisation et l'organigramme de cette société où le management d'EEX semble réaliser la prépondérance française ;
- La parité 80/20 sur les FEF dont la réalité paraît mise en question par le maintien du TaRTM et l'application de la grille tarifaire d'EPD aux FEF qui en diminue sensiblement les revenus alors même que le management d'EEX considère EPD comme son principal fer de lance post-merger. Le Directeur général en fait un point d'alerte.

Le Président rappelle que l'accord comporte un équilibre global sur trois volets : le spot, les futures et la compensation. Des administrateurs font les commentaires suivants :

- Powernext dispose d'une option d'achat d'actions d'ECC en proportion de sa part dans le chiffre d'affaires ;
- Les affectations des charges de siège ou de services entre les maisons-mères et les filiales changent les résultats de celles-ci et devraient être faites sur une base objective dans le respect des équilibres convenus.

En conclusion de cette introduction, le Directeur général indique que ces difficultés lui paraissent inhérentes à toute coopération de ce type et qu'elles seront vraisemblablement aplanies grâce aux bonnes relations entre les managements d'EEX et de Powernext.

4. Examen et approbation du projet d'apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité SPOT à la société EPEX Spot, société européenne au capital de 120.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 010 501 RCS Paris, filiale à 50% de la société Powernext ; et
5. Pouvoirs à donner en vue de signer le projet de traité d'apport, le cas échéant en modifier les termes, et en vue de prendre les mesures utiles et nécessaires pour réaliser l'apport et signer tous les actes et documents y afférent et notamment la déclaration de régularité et de conformité visée par l'article L 236-6 du Code de commerce

Le Président expose au Conseil l'intérêt que présente l'apport par la société Powernext à EPEX Spot, société européenne au capital de 120.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 010 501 RCS Paris, filiale à 50% de la société Powernext, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif nécessaire à l'exploitation de son marché dit « du lendemain » ou « Spot » sur lequel sont cotés des contrats portant sur l'électricité, branche d'activité complète et autonome (ci-après « **Branche d'Activité Spot** »).

Le Président rappelle que :

- (i) Powernext exploite parmi ses activités, le marché dit « du lendemain » ou « Spot » sur lequel sont cotés des contrats portant sur l'électricité. Dans le cadre d'une réorganisation stratégique et plus généralement d'une opération de rapprochement des marchés européens de l'énergie, Powernext envisage de développer certaines de ses activités notamment celle du Spot en partenariat avec son homologue allemand European Energy Exchange AG, société de droit allemand immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Leipzig, Allemagne sous le numéro HRB 18409.

A cet effet, Powernext et European Energy Exchange AG, ont constitué la société EPEX Spot auprès de laquelle Powernext (la « Société Apporteuse ») est convenue d'apporter la Branche d'Activité Spot.

Cette opération fera l'objet d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions à EPEX Spot (« la Société Bénéficiaire »), laquelle émettra des titres en rémunération de cet apport.

(ii) Il précise que Messieurs Thierry Bellot et Alain Abergel ont été désignés en qualité de commissaires aux apports et à la scission par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce rendue le 10 octobre 2008.

Le Président indique que les négociations entreprises ont abouti à l'élaboration d'un projet de traité aux termes duquel la société Powernext ferait notamment apport à la société EPEX Spot des éléments actifs suivants :

- 1°) La clientèle et le droit de se dire successeur de Powernext dans l'exploitation de la Branche d'Activité Spot ;
- 2°) Le bénéfice et la charge de l'ensemble des contrats qui auront pu être passés ou consentis avec tous tiers jusqu'à la date de réalisation de l'apport et relatifs à l'exploitation de la Branche d'Activité Spot ;
- 3°) Le bénéfice de toutes conventions de prestations de services et d'assistance dans les domaines administratif et financier permettant à EPEX Spot de fonctionner de manière complète et autonome ;
- 4°) Les droits de propriété intellectuelle et en particulier les logiciels et marques exploitées par Powernext dans le cadre de l'exploitation de la Branche d'Activité Spot ;
- 5°) Toutes études et tous documents commerciaux, administratifs ou financiers concernant directement l'exploitation de la Branche d'Activité ;
- 6°) Les équipements et matériels et autres immobilisations corporelles ainsi que les actifs circulants et comptes de régularisation attachés à l'exploitation de la Branche d'Activité.

Le droit au bail des locaux situé 5 boulevard Montmartre à Paris est exclu de l'apport. EPEX Spot est en effet d'ores et déjà domiciliée dans les locaux conformément à une autorisation accordée par Powernext le 1^{er} septembre 2008. Par ailleurs, Powernext et EPEX Spot envisagent de signer un contrat de sous-location prenant effet à la date de réalisation de l'apport.

Les éléments d'actif constituant la Branche sont apportés à leur valeur comptable, valeur retenue en application du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004, l'opération d'apport étant réalisée entre sociétés sous contrôle conjoint.

Le montant total des actifs apportés s'élèverait à 15 915 495 euros.

La société EPEX prendrait en charge le passif correspondant, soit 13 488 948 euros.

En rémunération de la valeur nette de cet apport, évaluée à 2 426 547 euros, il serait donc créé, à titre d'augmentation de capital de la société EPEX Spot, vingt quatre millions deux cent soixante cinq mille quatre cent soixante dix (24 265 470) d'actions de 0,1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société Powernext.

Lesdites actions seraient entièrement assimilées aux actions anciennes et porteraient jouissance à compter du 1^{er} octobre 2008. Elles seraient librement négociables dès l'émission.

EPEX Spot aurait la propriété des biens et droits apportés à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs par suite de la réalisation définitive de l'apport mais elle en aurait la jouissance au

1^{er} octobre 2008, date conventionnellement retenue par les parties pour la prise d'effet de l'apport de la Branche d'Activité Spot.

Les conditions de cet apport partiel d'actif ont été déterminées sur la base de comptes arrêtés et audités au 30 septembre 2008, étant précisé que la Société EPEX Spot a été créée le 17 septembre dernier et n'a donc pas encore clôturé son premier exercice.

Le Président expose enfin que cet apport partiel d'actif serait soumis au régime juridique des scissions conformément aux dispositions de l'article L. 236-22 du Code de commerce et soumettre le présent apport d'une branche complète et autonome d'activité aux dispositions des articles L 236-16 à L 236-21 du Code de Commerce à l'exception de celles de l'article L 236-20 du Code de Commerce.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de l'apport, la société EPEX Spot serait substituée dans les droits et obligations de la société Powernext pour toutes les opérations actives et passives, dont les biens apportés auront pu faire l'objet, entre la date d'arrêté des comptes ci-dessus et la date de la réalisation définitive de l'apport.

Sur le plan fiscal, fort d'une décision de rescrit en cours validant l'existence d'une branche complète et autonome d'activité, cet apport serait soumis au régime spécial mentionné à l'article 210 B du code général des impôts et serait ainsi soumis auxdites règles fiscales.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport serait réalisé avec le bénéfice du régime de faveur prévu par les articles 816 et suivants du Code général des impôts.

Enfin, le Président indique que cette opération d'apport devra être soumise à chacune des assemblées générales de l'apporteuse et de la bénéficiaire avant le 31 décembre 2008 et sera conditionnée à la réalisation de l'apport par la société EEX AG à la société EPEX Spot de la totalité des titres qu'elle détient dans le capital social de la société EEX Power Spot GmbH.

Le Président donne ensuite lecture au Conseil de l'avant-projet de traité d'apport, précisant les bases et réglant les modalités de l'apport.

Il demande au Conseil d'approuver ledit traité, tel qu'il vient de lui être présenté, puis il donne la parole au Directeur juridique et financier. Celui-ci fait état de commentaires reçus de certains administrateurs sur le texte du traité d'apport et indique qu'ils ont été, pour la plupart, intégrés dans une nouvelle version du texte qui est disponible sur le site. La délibération du Conseil porte donc sur cette version modifiée.

Le Président donne la parole aux administrateurs. Une discussion s'ensuit concernant la simultanéité des opérations d'apport du spot Powernext à EPEX et du transfert de propriété des titres d'EPS à EPEX. Il convient, comme cela est prévu, d'assurer un closing permettant de lier totalement les deux opérations.

Après avoir demandé au management de veiller à mettre à disposition des administrateurs la version corrigée du traité d'apport, le Président met au délibéré la résolution suivante :

Résolution n°4

Le Conseil approuve le projet de traité d'apport partiel d'actif par Powernext SA de sa Branche d'Activité Spot à la société EPEX Spot SE.

Il confère au Directeur Général dans le cadre de cette opération, les pouvoirs suivants :

- le cas échéant apporter les modifications de forme ou de clarification qu'il jugerait opportun ou qui pourraient être demandées par l'assemblée générale et signer l'acte définitif d'apport partiel d'actif par la société Powernext au profit de la société EPEX Spot, sous la condition suspensive de son

approbation par les assemblées générales extraordinaires ou mixtes des deux sociétés et de la réalisation de l'apport par la société EEX AG à la société EPEX Spot de la totalité des titres qu'elle détient dans le capital social de la société EEX Power Spot GmbH ;

- prendre toutes mesures utiles et faire le nécessaire pour assurer la réalisation de l'apport et la transmission des biens apportés ;

- signer tous actes et documents, notamment la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce.

Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	2/3	La résolution est :	Adoptée

6. Approbation du projet d'apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité FEF à la société EEX Power Derivatives GmbH (« EPD »)

Le Président rappelle que Powernext exploite parmi ses activités, le marché dit « dérivés » ou « FEF » sur lequel sont cotés des contrats à terme portant sur l'électricité. Dans le cadre de l'opération de rapprochement des marchés européens de l'énergie, Powernext envisage de développer certaines de ses activités notamment celle des FEF en partenariat avec son homologue allemand European Energy Exchange AG, société de droit allemande, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Leipzig, Allemagne sous le numéro HRB 18409.

A cet effet, Powernext est convenu d'apporter à EEX Power Derivatives GmbH, société de droit allemand dont le siège social est situé Augustusplatz 9, 04109 Leipzig, Allemagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés allemand sous le numéro Leipzig HRB 23402 et ayant un établissement situé 5 boulevard Montmartre, 75002 Paris, sa branche d'activité FEF (ci-après « **Branche d'Activité FEF** »).

Le Directeur juridique et financier explique au Conseil les raisons pour lesquelles le traité d'apport n'a pu être mis à disposition du Conseil. Le régime de l'apport partiel d'actif, pour ce qui concerne l'apport d'un actif étranger, n'est pas encore en vigueur en Allemagne et y recourir ferait peser trop de risques, notamment temporels, sur les opérations. Les conseils d'EEX et de Powernext sont en train d'élaborer une solution alternative fondée sur le régime de la contribution en nature.

Après un bref débat, il est convenu de différer au Conseil du 17/11 la délibération sur ce traité. Le Président propose de réaffirmer l'accord du Conseil sur le principe du transfert.

Résolution n°5			
Conformément à l'accord de coopération signé le 6 mars 2007, le Conseil approuve le principe de l'opération d'apport par Powernext SA à EEX Power Derivatives GmbH de sa Branche d'Activité FEF et en examinera les termes lors de sa prochaine séance.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	2/3	La résolution est :	Adoptée

7. Approbation du principe de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et

8. Approbation du rapport du Conseil et du projet de résolutions

Le Président donne lecture du projet de rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire à convoquer. Compte tenu des éléments ci-dessus et de la tenue d'un prochain Conseil, il propose de différer l'approbation de ce rapport au prochain Conseil.

Résolution n°6			
Le Conseil approuve le principe de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires à tenir le 9 décembre 2008. Il convoquera cette Assemblée et arrêtera les termes de son Rapport qui sera présenté à cette occasion, ainsi que le projet de résolutions, lors de sa prochaine séance, fixée au 17 novembre 2008 à 15H00.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	2/3	La résolution est :	Adoptée

9. FEF Handling Agreement (Contrat de gestion du marché Futures Electricité France)

Le Directeur juridique et financier rappelle le contexte de ce contrat prévu à l'accord de coopération (« FEF Development Agreement »). Il fait une synthèse des points contenus dans l'accord de coopération et que reprend le FEF Handling Agreement. Il indique également que le contrat proposé au Conseil ne reprend pas l'ensemble des dispositions prévues dans le FEF Development Agreement. Ces dispositions avaient été rédigées à une époque où la participation de Powernext dans EPD était variable et fonction de la performance des futures France ; il importait donc qu'un maximum de décisions et actes de gestion relatifs à ces produits restent sous contrôle de Powernext. La version signée du contrat de coopération prévoit que la participation de Powernext dans EPD est fixe et Powernext est intéressée sur l'ensemble des résultats d'EPD. Il a donc semblé pertinent au management de tenir compte de l'efficacité opérationnelle globale d'EPD. Tout comme nous souhaitons un commandement et une unité opérationnelle efficaces à Paris pour EPEX, nous devons accepter la réciprocité pour EPD. Ce choix est bien entendu possible dans la mesure où la continuité des produits Futures France est garantie et où les mesures de gouvernance prévues au FEF Development Agreement sont mises en place.

Des débats qui s'en sont suivis, il est relevé les points suivants :

- Quant à l'obligation de maintenir un établissement stable à Paris, celle-ci relève surtout du volet fiscal qui oblige la bénéficiaire de l'apport à garder un établissement stable en France,
- Quant au veto de Powernext pour le retrait des FEF, cette précaution est prise et figure à l'art. 8.4 du FEF Handling Agreement.

Il est rapporté un certain nombre de remarques faites par EDEV au sujet de ce contrat qui ont pour la plupart déjà été prises en compte. Cet administrateur indique que son approbation du contrat est soumise à la condition que l'article 8.4 dispose que les décisions de radiation des FEF ou celles susceptibles de réduire leur liquidité relèvent, pour ce qui concerne Powernext, du Conseil d'administration de cette société.

Il est par ailleurs indiqué que les remarques de forme seront prises en compte.

Résolution n°7			
Le Conseil approuve le FEF Handling Agreement (Contrat de gestion du marché Futures Electricité France) et mandate le Directeur Général pour le signer sous réserve des corrections de forme signalées.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	N'ont pas participé au vote:
	Unanimité		
Majorité requise	2/3	La résolution est :	Adoptée

10. FEF Deed of Transfer (Accord de transfert du marché Futures Electricité France)

Cette convention signée avec LCH.Clearnet n'est pas une convention réglementée du fait de la sortie du capital d'Euronext Paris et n'a pas été examinée par le Conseil.

11. Rapport du comité d'audit sur le schéma d'animation de marché gaz et day-ahead « continuous »

Le Président rapporte les travaux du comité d'audit relatifs à deux schémas d'animation de marché :

- Celui à mettre en place pour le marché du gaz qui s'inspire de celui existant sur les futures d'électricité et permet aux animateurs de marché de percevoir une rétribution proportionnelle au respect du cahier des charges d'animation du marché, limitée aux commissions de négociation qu'ils ont versées sur les produits qu'ils animent. Ce schéma est ouvert à l'ensemble des membres intéressés et n'est pas une convention réglementée.
- Celui, spécifique et d'une durée d'un an, qui concerne le segment « bloc continu » du DAM et pour lequel la société EON trading, en contrepartie d'un engagement à coter les produits et à apporter un volume mensuel minimum, bénéficiera d'une gratuité des commissions et de deux accès de négociation. Il s'agit là d'une convention réglementée. Il est rappelé que la liquidité sur ce segment est quasiment nulle et que tout ce qui peut permettre de faire décoller la liquidité de ce marché, à coût raisonnable, doit être tenté.

Résolution n°8			
Le Conseil approuve le schéma d'animation de marché à mettre en place sur le marché du gaz et la convention réglementée passée avec la société EON Trading en vue d'animer le segment « continous » du day-ahead.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	N'ont pas participé au vote:
	MM. BORNARD, DUPUIS, FIQUET, KEUS, LAVOINE, GESQUIERE, COLOMBO, DEVREUX, GARNIER, HAWKINS.		TORRION, HAYA
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

Le Conseil sera informé sur les points suivants :

12. Reporting financier au 30/09/2008

Voir supra point 2 de l'ordre du jour.

13. Point d'avancement des projets en cours

- Gaz ;

Le Directeur général évoque l'avancement du projet. Tous les feux sont au vert pour le lancement puisque 10 membres sont prêts dont 5 animateurs de marché et que des simulations ont lieu qui montrent un niveau de préparation technique satisfaisant. Le seul point qui bloque l'annonce d'une date de démarrage est l'obtention de l'accord de l'AMF, lequel est conditionné à une reconnaissance réciproque de la régulation sur les chambres de compensation par l'AMF et BaFin (l'équivalent de l'AMF pour l'Allemagne). Ce point devrait se résoudre dans les jours à venir.

- CWE : Contrat All Parties Coopération Agreement II et Contrat de copropriété de COSMOS ;

Un bref état d'avancement est donné par le Président qui synthétise l'objet des deux contrats que le Conseil devra prochainement examiner. L'APCA II dispose du financement de la phase de mise en place du projet par l'ensemble des parties tandis que le contrat de copropriété porte sur les droits intellectuels sur l'algorithme de couplage.

Un administrateur pose une question sur les liens entre CWE et la coopération Beethoven. Il existe des liens de nature temporelle entre les deux projets, puisque EPEX doit avoir son nouveau système de négociation avant le démarrage de CWE et de nature stratégique, puisque EPEX est conçue comme un véhicule permettant de faciliter le couplage et de passer du « market coupling » au « market splitting » c'est-à-dire permettant d'internaliser le couplage au sein d'une même société pour toute la zone Europe continentale.

14. Point d'information sur les contrats BlueNext

Powernext a conclu avec BlueNext des contrats permettant d'organiser la continuité du service et la sortie des contrats actuels et de gérer au mieux la fin de la prestation de service rendue à BlueNext.

15. Calendrier des prochains Conseils

Le Président informe le Conseil que le prochain Conseil aura lieu comme prévu le 17/11.

16. Questions diverses.

Le Directeur général informe les administrateurs que les références aux amendements 138 et 104 ont été supprimées dans les deux textes de compromis de Directive mis en ligne sur le site du Conseil européen. Une Position commune du Conseil sera soumise au Parlement en novembre ou décembre.

Le Président propose la composition suivante pour les comités du Conseil :

- Comité de la stratégie : composition ad hoc selon chaque réunion sur le principe d'invitation de tous les administrateurs,
- Comité des rémunérations : MM. HAMAMDJIAN (Président), LAVOINE et HAYA,
- Comité d'audit : MM. BORNARD (Président), GARNIER, GESQUIERE et LAVOINE.

Cette proposition recueille l'assentiment de tous.

Un administrateur demande à ce que les réunions des comités soient planifiées suffisamment à l'avance et que soient à nouveau mentionnées les dates des prochains comités déjà fixées.

Le prochain comité planifié est le comité d'audit pour le 09/01/09 à 16H00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke.

Un administrateur

A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, cursive script with multiple loops and a horizontal line at the end.